



Vos références à rappeler

N° de l'assuré : 46000000000000000000
Identifiant : N46000000000000000000
Référence titre : C126002
Code Routage : 46023
Secteur : 1010
Établissement : E14600000000000000000
Activité : 1190 - 000 - 01
Passion suivi par
CHRISTOPHE LACAZE
RESPONSABLE SERVICE RECouvreMENT
MSA-MPN
☎ 05 65 75 39 00

LP 20 184 973 5135 2



00000000000000000000
L'ARL DE MERCHIEN
DOMAINE DU MERCHIEN PENCH
614 IMP DE MERCHIEN
46240 BELFORT DU QUERCY



Recommandé avec AR

CONTRAINTE

LE DIRECTEUR GENERAL agissant en vertu des articles L.725-3, R.725-8 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, après envoi de(s) mise(s) en demeure numéro(s) : MD23003 du 09/09/2023, pour la (les) période(s) de : 1er Trimestre 2022 ; 2ème Trimestre 2022 .

Contraint le débiteur susnommé de s'acquitter de la somme de 237,81 euros, dont le détail figure ci-dessous :

Cotisations SALARIE	Majorations de retard (1)	Pénalités Forfaitaires	Récupération de prestations indues	Déductions (2)	Total des sommes restant dues
Contributions					
229,81	0,00	8,00	0,00	0,00	237,81

Conformément aux articles L.725-3 et R.725-9 du Code rural et de la pêche maritime, la présente contrainte pourra à défaut d'opposition devant le tribunal judiciaire dans les quinze jours à compter de la signification ou de la réception de la lettre recommandée, faire l'objet contre le débiteur, et sans autre formalité, d'une exécution forcée.

TRIBUNAL JUDICIAIRE COMPETENT POUR FORMER OPPOSITION A CONTRAINTE :

TJ CAHORS - POLE SOCIAL -
BOULEVARD LEON GAMBETTA
CS 70289
46005 CAHORS CEDEX 09

Rodez, le 21 novembre 2025

PAR DELEG., LE RESP. RCVT-CTX
CHRISTOPHE LACAZE

FR76
3006 6109 2600 189.
0200 9100
MSA MPN

[Signature]

*Pris en ligne
5/12/25*

1) Arrêtées aux dates indiquées sur la mise en demeure.
2) Acomptes versés après envoi de la mise en demeure, régularisations, remise sur majorations de retard (sous réserve des versements non comptabilisés à ce jour).

Voir textes page suivante, P